

Photo
de l'enfant

Bulletin d'inscription année scolaire 2024-2025

Cette inscription est valable pour toute la durée de placement de l'enfant
(remplir un formulaire par enfant)

Information sur l'enfant :

Nom / Prénom	
Date de naissance	
Adresse de l'enfant	
Téléphone	
Nationalité	
Langue maternelle	
Eventuellement autre langue	

Frères et sœurs :

Prénom	Né le

Assurance-Santé :

Médecin traitant Téléphone	
Assurance-maladie/accident	
Suivi des vaccins	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Informations scolaires si connues

Degré scolaire 2024-2025	1H <input type="checkbox"/>	3H <input type="checkbox"/>	5H <input type="checkbox"/>	7H <input type="checkbox"/>
	2H <input type="checkbox"/>	4H <input type="checkbox"/>	6H <input type="checkbox"/>	8H <input type="checkbox"/>
Lieu de l'école	VILLE <input type="checkbox"/>		CONDEMINE <input type="checkbox"/>	
Nom de l'enseignant (e) 1				
Téléphone enseignant (e) 1				
Nom de l'enseignant (e) 2				
Téléphone enseignant (e) 2				

MEDICAMENTS/MALADIE

Dans les situations quotidiennes à l'accueil, le personnel ne donne aucun produit thérapeutique **de son propre chef** à un enfant. Cela concerne aussi bien les médicaments classiques de la médecine traditionnelle que les substances de la médecine alternative (homéopathie, phytothérapie, etc.).

Si l'enfant arrive à l'accueil en bonne santé et qu'il développe soudainement des douleurs, de la fièvre ou d'autres symptômes, le personnel de l'accueil contacte les parents ou le service médical d'urgence si l'état de santé de l'enfant le nécessite.

Cependant, avec le consentement et selon les instructions des parents, si l'enfant souffre d'une maladie aiguë qui nécessite une thérapie médicamenteuse, l'administration d'un produit thérapeutique par le personnel de l'accueil est possible dans certaines situations (antibiotique, collyre, etc.).

Si un enfant souffre d'une maladie chronique (par exemple diabète juvénile, asthme, épilepsie, migraines, etc.) et doit prendre régulièrement des médicaments ou lors d'une crise, les parents informent le personnel de l'accueil de cette maladie et comment réagir en cas d'urgence. Les parents veilleront à donner les médicaments en suffisance et à les compléter le cas échéant.

Une trousse contenant quelques pansements et désinfectants, ainsi qu'une poche à glace pour traiter les petites blessures et contusions et administrer les premiers soins en cas d'accident est à disposition du personnel de l'accueil.

FREQUENTATION SOUHAITEE

L'enfant est inscrit pour fréquenter l'accueil à jours et heures fixes, marquez d'une croix les unités où l'enfant fréquentera l'accueil extrascolaire.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1 = Matin	06h45 - 08h00					
Unité 2 = Matinée	08h00 - 11h30	Fermé				Fermé
Unité 3 = Midi	11h30 - 13h30					
Unité 4 = Après-midi	13h30 - 16h00					
Unité 5 = Soir	16h00 - 18h30					

Pour les enfants inscrits irrégulièrement, les parents s'engagent à fournir au plus tard 1 mois à l'avance les unités d'accueil souhaitées.

Dans la limite des places disponibles, des modifications sont possibles **une fois par trimestre**. La demande devra se faire **par écrit** auprès de la personne responsable de l'accueil extrascolaire. Pour toutes questions sur le sujet, merci de prendre contact avec la personne responsable de l'accueil.

AUTORISATION PARTICULIERE

Nous autorisons notre enfant à être pris en photo dans le cadre de l'accueil (cas exceptionnel) :

OUI

NON

INFORMATIONS SUR LE OU LES PARENTS :

Représentant(s) légal (aux) :

Nom et prénom : _____ Vit avec l'/les enfant/s : oui / non

Adresse et domicile : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Téléphone portable : _____ NSS (no AVS) : _____

Nom et prénom : _____ Vit avec l'/les enfant/s : oui / non

Adresse et domicile : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Téléphone portable : _____ NSS (no AVS) : _____

Situation familiale, si représentants légaux non mariés :

Partenariat enregistré - Concubin > Nom et prénom du conjoint : _____
NSS (no AVS) : _____

Famille monoparentale :

Pension alimentaire reçue : oui / non

Garde partagée : _____

Personne(s) à contacter en cas de nécessité ou d'urgence :

Pour les enfants de parents divorcés ou séparés qui a le droit de venir chercher l'enfant :

Calcul du revenu déterminant pour fixation des subventions communales

Le modèle de calcul du revenu déterminant est basé sur la table de l'AGR soit :

SALARIES OU RENTIERS

Eléments déterminants	Selon dernier avis de taxation
+ 4.910	Revenu annuel net
+ 4.110	Primes caisse maladie et accident
- 4.115	Subvention/réduction de primes
+ 4.120	Primes et cotisations 3 ^{ème} pilier b
+ 4.130	Primes reconnues prévoyance liées 3 ^{ème} pilier a
+ 4.140	Rachat d'années d'assurance (2 ^{ème} pilier caisse de pension)
+ 4.210	Intérêt passif privé
+ 4.310	Frais d'entretien d'immeuble privé
+ 7.910	Fortune imposable
- 6.110	Déductions sociales pour enfant

INDEPENDANTS

Eléments déterminants	Selon dernier avis de taxation
+ 4.910	Revenu annuel net
+ 4.110	Primes caisse maladie et accident
- 4.115	Subvention/réduction de primes
+ 4.120	Autres primes et cotisations
+ 4.130	Primes reconnues prévoyance liées 3 ^{ème} pilier a
+ 4.140	Rachat d'années d'assurance
+ 4.210	Intérêt passif privé
+ 4.310	Frais d'entretien d'immeuble privé
+ 7.910	Fortune imposable
- 6.110	Déductions sociales pour enfant

PERSONNES IMPOSEES A LA SOURCE

Eléments déterminants	Documents nécessaires
Revenu brut soumis à l'impôt	Certificat de salaire
Fortune imposable	Avis de taxation p. 7.91

Il est possible de procéder au calcul du revenu déterminant sur le site internet de la commune sous la rubrique ECOLES/JEUNESSE - Publications école - Documents utiles concernant l'accueil extrascolaire.

Les pièces suivantes doivent être jointes au formulaire d'inscription :

A. Tous	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avis de taxation 2. Copie de la police d'assurance-maladie et accident 3. Copie de la police d'assurance RC
B. Pour les indépendants	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dernière déclaration d'impôts 2. Bilan, compte de pertes et profits 3. Montant de l'assujettissement à l'AVS
C. Pour les personnes en recherche d'emploi	<ol style="list-style-type: none"> 1. Attestation de suivi et de recherche d'emploi de l'ORP 2. Relevés de la Caisse compensation (allocations chômage)
D. Pour les personnes séparées ou divorcées	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décision du juge et/ou accord signé(e) par les 2 conjoints 2. Preuve de versement / de réception
E. En cas de contestation de l'avis de taxation ou grand changement en cours d'année	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dernier(s) certificat(s) de salaire annuel 2. Trois dernières fiches du salaire mensuel 3. Décision de taxation et dernière déclaration d'impôts ou simulation FriTax
F. Autres documents utiles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Attestations diverses nécessaires (pédiatre, ORP, service social, ...) 2. Toute autre pièce jugée utile

Faute de production de toutes ces pièces, l'inscription ne sera pas prise en compte. Les données fournies seront traitées de manière strictement confidentielle.

En cas d'absence de l'enfant, les parents avertissent au plus vite le personnel de l'accueil et transmettent les informations sur toutes les sorties scolaires prévues le plus tôt possible.

Lors de rendez-vous chez le médecin ou le dentiste, les parents ont la responsabilité d'accompagner les enfants, en aucun cas le personnel de l'accueil n'assumera cette tâche.

Le règlement communal, le règlement communal d'application, le concept socio-éducatif et les règles de vie, sont disponibles sur le site de la commune de Romont : www.romont.ch.

Le (la) soussigné(é) demande l'inscription de son enfant à l'accueil extrascolaire de Romont, certifie que les renseignements fournis sont exacts, s'engage à s'acquitter de ses factures dans les 30 jours et confirme avoir pris connaissance du règlement communal et du règlement d'application et s'engage à les respecter.

Date : _____ Signature _____

**A retourner d'ici le 28 février 2024 à
Administration communale de Romont, Accueil extrascolaire, Rue du Château 93, 1680 Romont.**